

*Société en commandite Gaz Métro
Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance de Gaz Métro, R-3693-2009*

PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Mécanisme incitatif 2012 - 2017

Devant la Régie de l'énergie

Original : 2012.02.08

POUR LA RÉGIE
DOSSIER R-3693-2009
DÉPÔSÉ EN AUDIENCE
Date 2012.02.08
Signature 13-1632

*Gaz Métro – 8, Document 1
19 pages*

Le point de départ

Le mécanisme actuel n'est plus dans le meilleur intérêt de tous.

Le coût de service ne permet pas l'atteinte de l'optimum économique.

L'entente actuelle concilie divers objectifs et intérêts, ce qui nous permet de tendre vers l'optimum économique.

Les bons incitatifs

→ *L'importance de mettre en place un mécanisme muni d'incitatifs qui encouragera Gaz Métro à adopter les bons comportements qui favorisent la création de valeur.*

« Within a firm, incentives affect how resources are used and how hard workers work. »

Baye, Michael R., Managerial Economics and Business Strategy, p. 11

La fondation du mécanisme incitatif

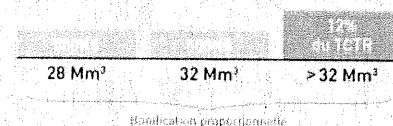
→ *Création de valeur*

- Est un terme plus général que *gain de productivité*
 - Il est inclusif (inclut les gains de productivité)
 - Contrôle des coûts
 - Augmentation des revenus
 - Il prend en compte les bases du développement durable :
 - Efficacité énergétique
 - Aide aux plus démunis
 - Impacts environnementaux

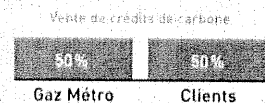
Le schéma du mécanisme incitatif proposé

Indicateurs environnementaux

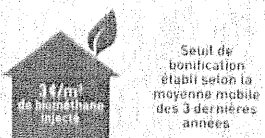
PGEE



GES



Biométhane



Coûts associés à la valorisation des GES et au PGEE sont exclus des dépenses d'exploitation

Bonification maximale de 2M\$/an pour le PGEE et le biométhane

Indicateurs économiques de distribution

Plafond des dépenses d'exploitation

Limiter les dépenses d'exploitation

Contrôle des dépenses de capital

Investir responsablement

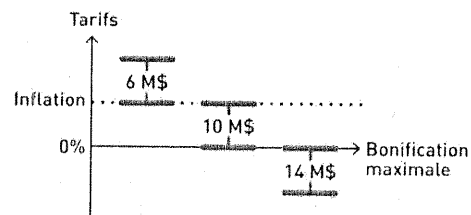
Plan de développement

Maximiser le développement résidentiel et affaires

Clientèle VGE

Accroître les revenus totaux des grands clients

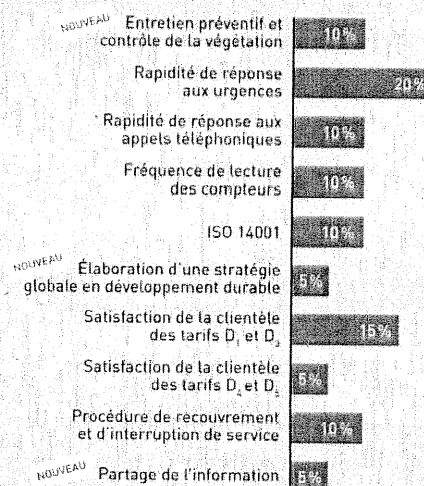
Bonification cumulative plafonnée



Indicateurs sur les approvisionnements gaziers

- Repoussés à l'automne par la Régie de l'énergie
- Bonification sur les transactions d'optimisation par intérim

Indices de qualité de service



Trop-perçus/manques à gagner annuels attribués aux clients

Compte d'aide au soutien social
500 000 \$
pour défauts de paiement et EE pour les ménages à faible revenu

CASEP
1M\$ → 2M\$
pour projets non rentables et/ou avec EE

Traitement réglementaire

- Causes tarifaires simplifiées
 - Audiences orales ou sur dossier, sans obligation de PEN
 - Enjeux complexes traités à l'extérieur des causes tarifaires
 - Objectif d'une décision au 1^{er} octobre
- Vérification externe du rapport annuel



Le mécanisme incitatif

→ Se divise en plusieurs sections :

- Les indicateurs économiques de distribution
- Les indicateurs environnementaux et le Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP)
- Les indicateurs sur les approvisionnements gaziers
- Les indices de qualité de service
- Le Compte d'aide au soutien social (CASS)
- Le traitement réglementaire

Les indicateurs économiques de distribution

→ Ne pas limiter l'offre

- Développer les marchés
- Utiliser de manière accrue les infrastructures de distribution

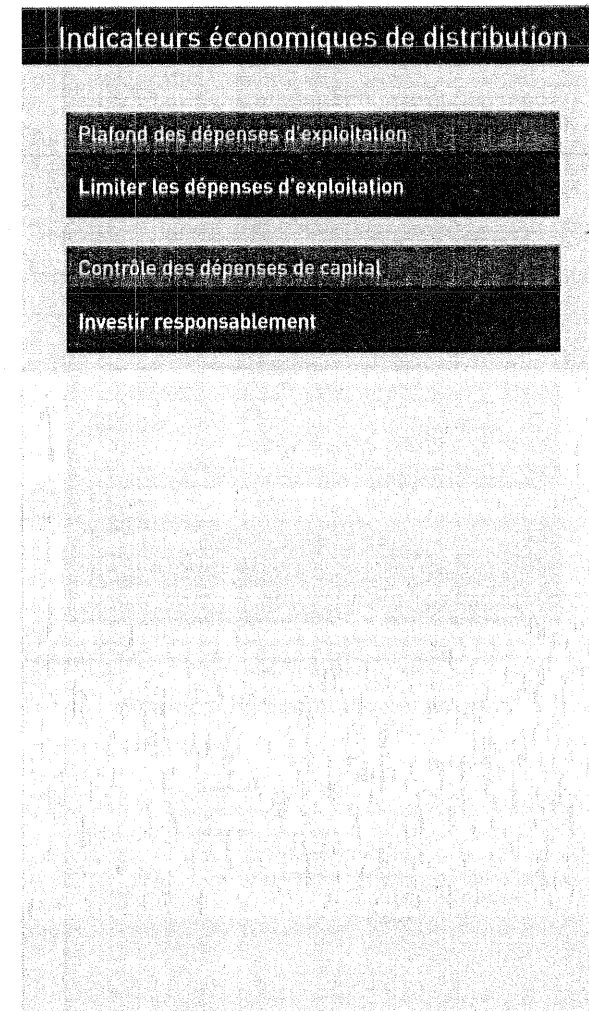
→ Minimiser les coûts et contrôler les tarifs

→ Minimiser les mauvais incitatifs

Les indicateurs économiques de distribution

Dépenses d'opération et d'amortissement

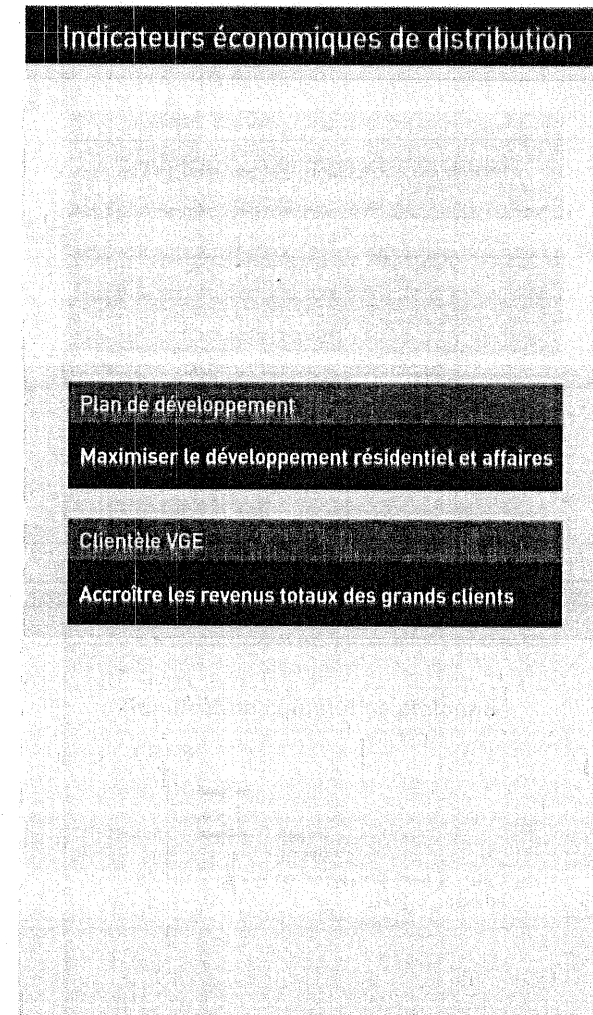
- Utiliser le nombre de clients comme inducteur de coûts
- Utiliser l'évolution des dernières années pour déterminer les facteurs X et dividende client
- Partager la création de valeur à parts égales entre les clients et Gaz Métro
- Tenir compte de l'aspect de la sécurité dans l'établissement de l'indicateur des dépenses d'amortissement
 - Limiter la bonification de cet indicateur (+ ou - 1 M\$)



Les indicateurs économiques de distribution

Développement et maintien du marché

- S'attarder aux différences des marchés
- Calibrer en lien avec l'efficacité énergétique et le CASEP
- Bonification basée sur une balise :
 - Effet tarifaire à la baisse
 - La part provenant du secteur résidentiel
 - de 35 à 50 %
 - La part provenant du secteur CII :
 - de 8 à 12 %
 - Niveau des revenus VGE ajusté pour la situation concurrentielle
 - La part des revenus
 - de 8 à 12 % au-dessus des seuils



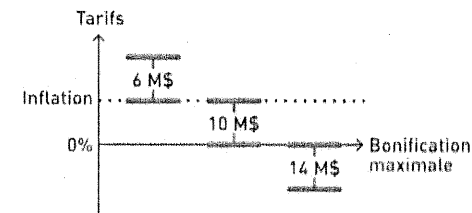
Les indicateurs économiques de distribution

Limitation de la bonification et liens entre les bonifications dans le temps

- Le tout soumis aux limitations découlant de l'évolution des tarifs
- Protection des consommateurs
 - Ajustement du total des bonifications dans l'année et dans le temps
 - Pas de grandes bonifications si hausse tarifaire importante

Indicateurs économiques de distribution

Bonification cumulative plafonnée



Les indicateurs environnementaux

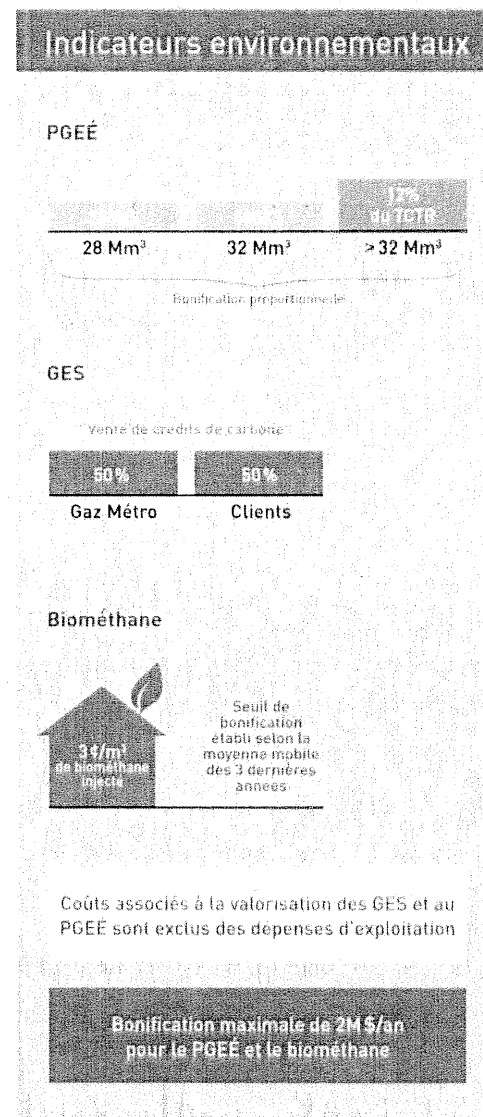
→ Réduire l'impact sur l'environnement

- Convertir les énergies plus polluantes
- Favoriser l'utilisation de biométhane
- Réduire les émanations de CO₂ dans les activités de Gaz Métro et de sa clientèle
- Minimiser les mauvais incitatifs

→ Favoriser l'efficacité énergétique

- Minimiser les mauvais incitatifs

Les indicateurs environnementaux



Les indicateurs sur les approvisionnements gaziers

→ Objectif

- Maintenir un incitatif en planification et durant les opérations
 - Réduire les coûts d'approvisionnement
 - Ne pas lier l'incitatif aux hypothèses présentées dans les dossiers tarifaires

→ Moyens

- Mettre en place un indicateur global
- Tel que suggéré par la Régie, le Groupe de travail propose de reporter la décision sur cet indicateur
 - Trois rencontres ont déjà eu lieu ; les résultats seront soumis à la Régie pour intégration dans le cadre du prochain dossier tarifaire

Les indicateurs sur les approvisionnements gaziers

Dans l'intervalle

→ Transaction d'optimisation financière

- 250 000 \$ pour l'atteinte de 5 M\$
- 25 % pour Gaz Métro pour les revenus entre 5 M\$ et 8 M\$

→ Transaction d'optimisation opérationnelle

- Part de Gaz Métro : 25 % au-delà du seuil projeté dans la cause tarifaire

Indicateurs sur les approvisionnements gaziers

- Repoussés à l'automne par la Régie de l'énergie
- Bonification sur les transactions d'optimisation par intérim

L'aide aux plus démunis

→ Objectif

- Aider les ménages à faible revenu

→ Moyens

- Implication des organismes du milieu
- Aide d'urgence pour règlement des factures
- Formations (gestion des avoirs personnels)
- Aide additionnelle pour l'accès à l'efficacité énergétique



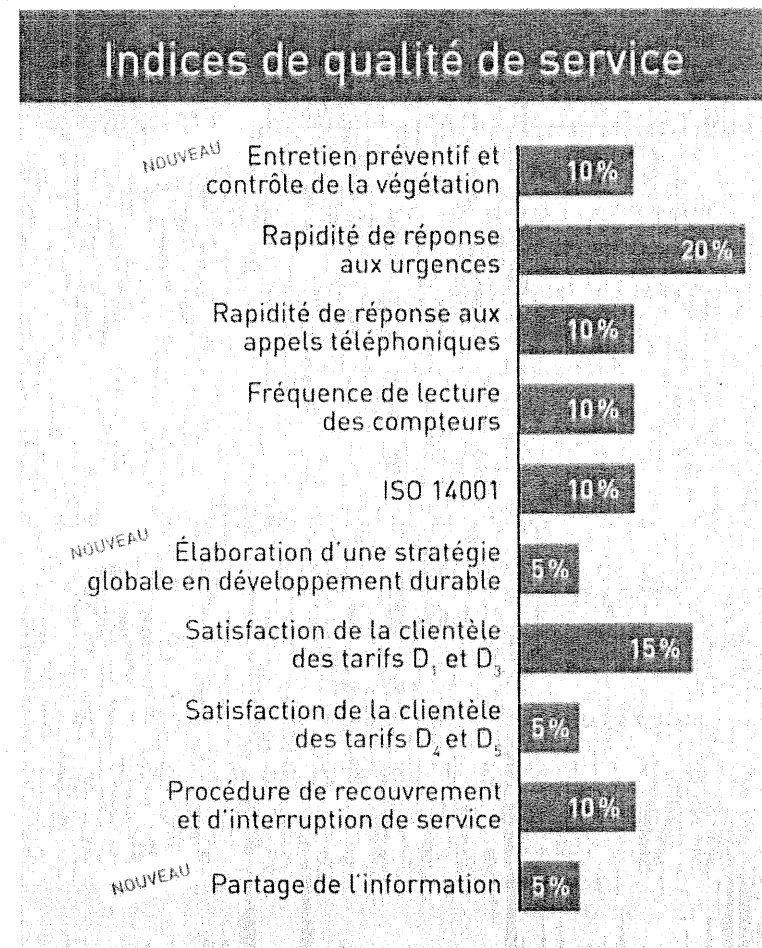
Les indices de qualité de service

→ Objectif

- S'assurer que la création de valeur ne se fasse pas au détriment de la qualité du service

→ Moyens

- Réévaluer la valeur des indices
- Redéfinir et ajuster certains indices
- Ajouter d'autres sphères d'évaluation



Le traitement réglementaire

→ Objectifs

- Favoriser un environnement réglementaire plus flexible
- Alléger le processus réglementaire
- Minimiser l'impact du processus prévisionnel

→ Moyens

- Évaluer chaque composante du processus réglementaire et réévaluer le calendrier réglementaire
- Examiner les comportements non recherchés de l'actuel mécanisme et chercher à réduire leurs impacts

Traitement réglementaire

- Causes tarifaires simplifiées
 - Audiences orales ou sur dossier, sans obligation de PEN
 - Enjeux complexes traités à l'extérieur des causes tarifaires
 - Objectif d'une décision au 1^{er} octobre
- Vérification externe du rapport annuel



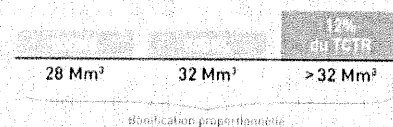
Trop-perçus/manques à gagner
annuels attribués aux clients

Le mécanisme proposé

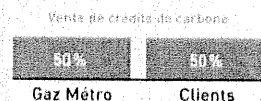
- Est conforme à l'intérêt public
- Est global, simple et transparent
- Est adapté à la situation particulière de Gaz Métro
- Limite les mauvais incitatifs
- Prend en compte les aspects économiques, environnementaux et sociaux

Indicateurs environnementaux

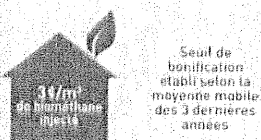
PGEE



GES



Biométhane



Coûts associés à la valorisation des GES et au PGEE sont exclus des dépenses d'exploitation

Bonification maximale de 2M\$/an pour le PGEE et la biométhane

Indicateurs économiques de distribution

Plafond des dépenses d'exploitation

Limiter les dépenses d'exploitation

Contrôle des dépenses de capital

Investir responsablement

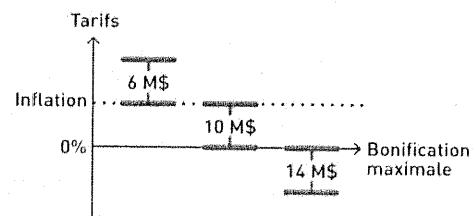
Plan de développement

Maximiser le développement résidentiel et affaires

Clientèle VGE

Accroître les revenus totaux des grands clients

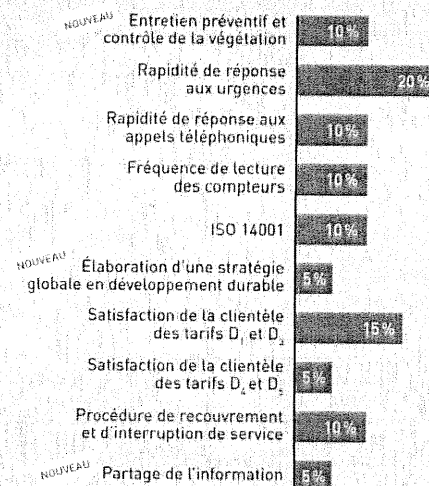
Bonification cumulative plafonnée



Indicateurs sur les approvisionnements gaziers

- Repoussés à l'automne par la Régie de l'énergie
- Bonification sur les transactions d'optimisation par intérim

Indices de qualité de service



Trop-perçus/manques à gagner annuels attribués aux clients

Compte d'aide au soutien social

500 000 \$

pour défauts de paiement et EE pour les ménages à faible revenu

CASEP

1M\$ → 2M\$

pour projets non rentables et/ou avec EE

Traitement réglementaire

- Causes tarifaires simplifiées
 - Audiences orales ou sur dossier, sans obligation de PEN
 - Enjeux complexes traités à l'extérieur des causes tarifaires
 - Objectif d'une décision au 1^{er} octobre
- Vérification externe du rapport annuel

